

Mars
2017

Autofocus PRO



Souscription du 6 mars au
13 avril 2017,
avant 12 h.

Éligibilité : Compte-titres.

Solution alternative à un
investissement risqué de
type actions, présentant un
risque de perte en capital
en cours de vie⁽¹⁾ et à
l'échéance.

Document à caractère
publicitaire, non
contractuel.



FEDERAL
FINANCE GESTION

UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

A qui s'adresse ce fonds ?



1 Aux professionnels qui souhaitent **diversifier leurs placements de long terme, et bénéficier de gains⁽²⁾** éventuels fixes et plafonnés dans certaines conditions de marché : **2%** par année écoulée soit **2% dès 1 an** (soit TRA 2,006%) **ou 4% dans 2 ans** (soit TRA 1,986%) **ou 6% dans 3 ans** (soit TRA 1,967%) **ou 8% dans 4 ans** (soit TRA 1,948%) **ou 10% dans 5 ans** (soit TRA 1,922%) **ou 12% dans 6 ans** (soit TRA 1,906%) en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50^{®(3)}, indice de référence ("l'Indice").

2 Aux investisseurs sensibilisés aux risques des marchés financiers, acceptant un risque de perte en capital (perte au moins égale à 70% du capital net investi si cet indice baisse de plus de 70%) tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®] (calculé hors dividendes)⁽³⁾. Le fonds offre une protection du capital à l'échéance⁽⁴⁾, si l'indice de référence baisse au maximum de 70%.

Comment fonctionne Autofocus PRO ?



Au lancement du fonds, le 13 avril 2017, on relève le niveau initial de l'Indice Euro Stoxx 50^{®(3)}

Chaque année, dès la 1^{ère} année :

• Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ et un gain⁽²⁾ fixe prédéterminé de 2% X nombre d'années écoulées et la formule s'arrêtera automatiquement.

• Si l'Indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuivra jusqu'à la prochaine date de constatation.

À l'échéance finale

(au cas où le Fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 13/04/2023).

• Si l'Indice est négatif et connaît une baisse inférieure ou égale à 70% : vous retrouvez votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾.

• Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ et un gain⁽²⁾ fixe et plafonné de 12% (TRA de 1,906%) et la formule s'arrêtera automatiquement.

Année	Année	Année	Année	Année
1	2	3	4	5
Performance en cas de remboursement anticipé				
2%	4%	6%	8%	10%
Taux de Rendement Actuariel brut (TRA)				
2,006%	1,986%	1,967%	1,948%	1,922%

• Si l'Indice est en baisse de plus de 70% par rapport à sa valeur initiale : votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice, **vous subissez une perte en capital.**

Effet plafonnement : les gains⁽²⁾ éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 2 ans la performance de l'Indice EuroStoxx 50^{®(3)} est de +5%* :

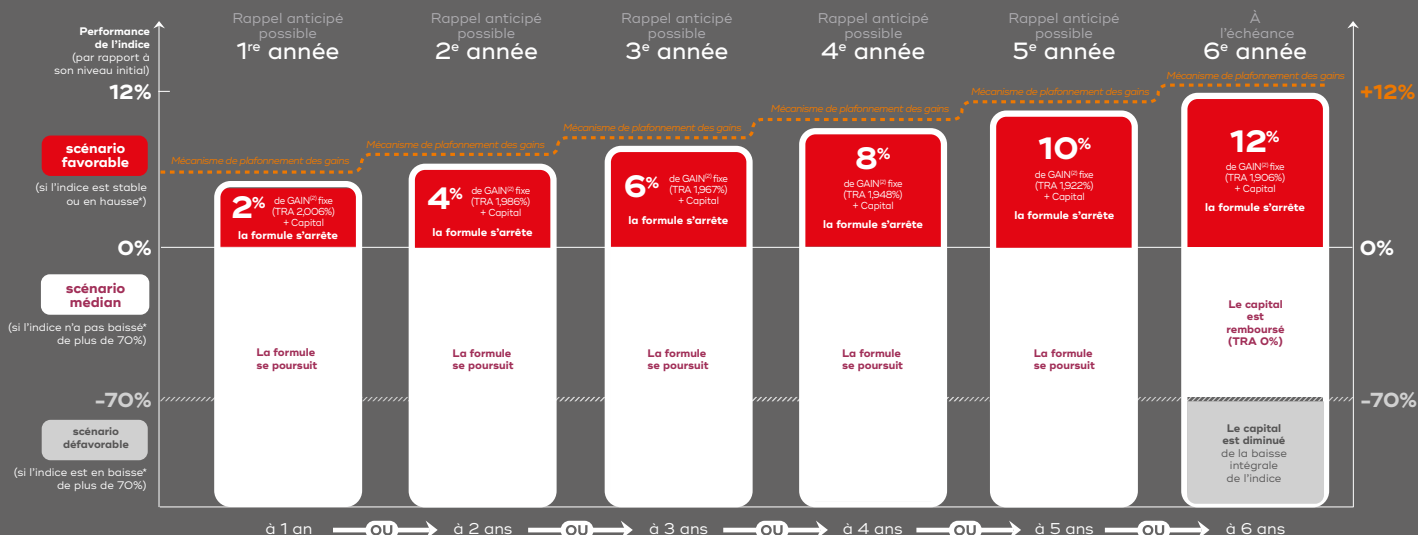
> Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice.

> Vous percevez votre capital net investi⁽⁴⁾⁽⁵⁾ et un gain fixe⁽²⁾ prédéterminé de 4% (TRA de 1,986%).

Exemple 2 : si à 6 ans, la performance de l'Indice EuroStoxx 50^{®(3)} est de 20%* :

> Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice.

> Vous percevez votre capital net investi⁽⁴⁾⁽⁵⁾ et un gain fixe⁽²⁾ prédéterminé de 12% (TRA de 1,906%).



Vos questions, nos réponses

Avec Autofocus PRO Mars 2017, vous me proposez un investissement dont les performances dépendent en partie des marchés actions. Quelles différences entre Autofocus PRO Mars 2017 et un placement en actions ?

Avec un placement en actions, vous cherchez à bénéficier de la progression éventuelle des marchés et vous êtes totalement exposé aux variations, positives ou négatives, des actions. Autofocus PRO Mars 2017 a un comportement comparable à un placement en actions (hors dividendes) si les marchés actions baissent de plus de 70% à 6 ans : votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, vous supporterez donc une perte en capital à l'échéance au moins égale à 70% du capital investi. En revanche, si l'Indice ne baisse pas de plus de 70% à l'échéance, votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ vous sera restitué. En cas de hausse de l'Indice à la date de constatation, vous bénéficierez d'un gain fixe prédéterminé quelle que soit la hausse de l'Indice. En contrepartie de ce gain, vous pourrez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euro Stoxx 50®, si ce dernier venait à progresser fortement puisque les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Par ailleurs, Autofocus PRO Mars 2017 ne vous permet pas de bénéficier des dividendes éventuels distribués par les actions composant l'Indice.

Si les marchés actions restent stables ou progressent, quel est exactement mon gain en investissant sur Autofocus PRO Mars 2017 ?

Dès lors que, les années 1, 2, 3, 4, 5 ou 6, l'Indice de référence est stable ou en hausse, le fonds est automatiquement dissous. Votre

capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ vous est remboursé et votre gain fixe est respectivement de 2%, 4%, 6%, 8%, 10% ou 12%⁽²⁾ selon la date de constatation. Par exemple, si à l'issue de 2 ans, la performance de l'Indice est de 1%, vous percevrez un gain fixe de 4%⁽²⁾ et la formule s'arrête automatiquement. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 1% (calculée hors dividendes). En revanche, vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice. Par exemple, si à l'issue de 2 ans, l'Indice est en hausse de 10%, vous percevrez un gain fixe de 4%⁽²⁾ et la formule arrivera à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 10% (calculée hors dividendes). Ce plafonnement du gain est la contrepartie de la garantie de la restitution du capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ à condition que la baisse de l'Indice n'excède pas 70%.

Mon capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ m'est-il toujours restitué si je reste dans le fonds jusqu'à l'arrivée à échéance de la formule ? Que se passe-t-il en cas de baisse de l'Indice supérieure à 70% ?

A l'échéance des 6 ans, vous serez assuré de récupérer votre capital⁽⁶⁾⁽⁷⁾ dès lors que la baisse de l'Indice de référence par rapport à sa Valeur Initiale n'excède pas 70%. Par exemple, à l'issue des 6 ans, si l'Indice est en baisse de 69%, votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ vous sera restitué. Une baisse de l'Indice supérieure à 70% à l'échéance des 6 ans aura un effet négatif sur votre investissement⁽⁴⁾⁽⁵⁾. Votre capital sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Votre perte en capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ sera donc, dans ce cas, supérieure à 70% de votre investissement.

Et si je veux récupérer mon capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ avant l'échéance de la formule ?

Si vous vendez vos parts pendant la vie du placement (en cas de rachat), la performance⁽⁴⁾⁽⁵⁾ retenue sera celle applicable le jour de la vente qui dépendra des conditions financières du moment. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle de l'Indice de référence et des frais de sortie seront appliqués. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire des parts d'Autofocus PRO Mars 2017 que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. L'horizon de placement de Autofocus PRO Mars 2017 est de 6 ans (il pourra être réduit à 1, 2, 3, 4 ou 5 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Il est toujours possible de vendre vos parts avant l'échéance (en cas de rachat) mais vous devez savoir que dans ce cas votre capital⁽⁴⁾⁽⁵⁾ pourra, selon les conditions de marché, ne pas vous être restitué en totalité et que des frais de sortie anticipée seront appliqués (Cf. Prospectus « Frais et commissions » (taux barème maximum). Commission de rachat maximale entre le 13/04/2017 après 12h30 et le 13/04/2023 avant 12h30 : 2% maximum).

Est-ce moi qui décide de la date à laquelle la formule d'Autofocus PRO Mars 2017 s'arrête ?

Non, vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance d'Autofocus PRO Mars 2017. C'est l'évolution de l'Indice à 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans qui détermine automatiquement si la formule s'arrête ou se poursuit jusqu'à 6 ans (voir paragraphe "Comment fonctionne Autofocus PRO?"). **Aucun frais de sortie à l'échéance de la formule (qu'elle soit à 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans) ne seront prélevés.**



3 raisons d'investir

1 La perspective de versement d'un gain⁽²⁾
potentiel fixe et plafonné de 2% (soit TRA 2,006%), 4% (soit TRA 1,986%), 6% (soit TRA 1,967%), 8% (soit TRA 1,948%), 10% (soit TRA 1,922%) ou 12% (soit TRA 1,906%) les années 1, 2, 3, 4, 5 ou à l'échéance des 6 ans si l'indice est stable ou en hausse*.

2 Un remboursement du capital net investi⁽⁴⁾⁽⁵⁾ à l'échéance si l'indice n'a pas baissé de plus de 70% par rapport à son niveau initial à l'échéance.

3 Des "fenêtres de sortie" possibles tous les ans⁽⁶⁾ : une opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique avec un gain⁽²⁾ fixe et plafonné de 2%, 4%, 6%, 8%, 10% ou 12% si l'Indice est stable ou en hausse*.

Caractéristiques générales

▪ **Classification AMF : Fonds à formule.** Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant **un risque de perte en capital en cours de vie⁽¹⁾** (en cas de sortie hors rappel par anticipation (rachat, décès) **et à l'échéance des 6 ans** (si l'Indice a baissé de plus de 70%)).

▪ **Période de commercialisation :** du 6 mars au 13 avril 2017, avant 12 h, en Compte-Titres.

▪ **Code ISIN :** FROO13235108.

▪ **Indice :** Euro Stoxx 50⁽³⁾.

▪ **Seuil d'accès :** 1 000 €.

▪ **Éligibilité :** Compte-Titres.

▪ **Durée d'investissement :** 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans⁽⁶⁾, selon l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50⁽³⁾.

▪ **Rappel anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 1^{ère} année, si l'Indice est stable ou en hausse* par rapport à son niveau initial*.

▪ **Gains⁽²⁾ :** les années 1, 2, 3, 4, 5 ou à l'échéance des 6 ans : gain⁽²⁾ fixe et plafonné de 2% (soit TRA 2,006%), 4% (soit TRA 1,986%), 6% (soit TRA 1,967%), 8% (soit TRA 1,948%), 10% (soit TRA 1,922%) ou 12% (soit TRA 1,906%) si l'Indice est stable ou en hausse*.

▪ **Frais :** selon le cadre d'investissement. Cf. Prospectus "Frais et commissions" (taux barème maximum).

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations figurant dans le DICI et le Prospectus (disponibles gratuitement auprès de Federal Finance Gestion).

*Par rapport à son niveau initial du 13 avril 2017. Cours de clôture de l'Indice EURO STOXX 50® à la date de constatation initiale du 13 avril 2017. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis. (1) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (en cas de rachat). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat. (2) Le gain s'entend hors frais liés au cadre d'investissement. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un compte de titres, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement. (3) EURO STOXX 50® est une marque déposée de STOXX Limited. L'Indice EURO STOXX 50® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant. (4) Le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement. **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat. (5) Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 6 mars 2017 et le 13 avril 2017 inclus. (6) Soit le 12/04/2018 (année 1) ou 11/04/2019 (année 2) ou 09/04/2020 (année 3) ou 08/04/2021 (année 4) ou 14/04/2022 (année 5) ou 13/04/2023 (échéance de la formule, année 6).

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers. Avec un encours de près de 35,4 milliards d'euros au 31/12/2016, elle se classe au 17^e rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance.fr Fax : 02 98 00 28 59 – N° Cristal : 09 69 32 88 32. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.

